

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA20-(C-4.1)-030**

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

---

A la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'implantation d'une zone de débarcadère réservée, en tout temps, pour personnes handicapées sur une distance d'environ 6,0 mètres le plus près possible du 14000, rue Prince-Arthur, district de Pointe-aux-Trembles;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---